

vages aient des terres, et soient plus nombreux que ceux de la Nouvelle-Ecosse ils ne reçoivent que \$4,500, rien de plus que les Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, qui sont moindres en nombre, et n'avaient comparativement pas de terres. Il ne s'est pas objecté au montant donné aux Sauvages de la Nouvelle-Ecosse, ce qu'il a dit c'est que cette appropriation n'est pas assez, pour les Sauvages du Nouveau-Brunswick qui sont dans une grande détresse, et peuvent à peine s'empêcher de périr. Il espère que le ministre de l'Intérieur voudra bien prendre des mesures pour adoucir leur détresse.

L'HON. M. LAIRD dit que le gouvernement ne peut être supposé nourrir et habiller tous les Sauvages. Ces appropriations sont pour l'éducation, et aider dans des cas de besoins réels. En donnant de l'aide généralement aux Sauvages, ce serait encourager la paresse. En ce qui a rapport aux fonds appartenant aux Sauvages, ce n'est pas soumis aux votes de la Chambre, les Sauvages ont droit à leur argent, et il leur est payé avec l'intérêt qui y est accru. Dans les Provinces d'en bas, les Sauvages ne sont pas aussi hautement favorisés que ceux d'Ontario, et dans quelque mesure, ce vote est pour combler le déficit; dans Ontario les Sauvages dépendent entièrement sur leur fonds propre, il ne leur vient rien du trésor public.

L'HON. M. MITCHELL dit, il faut qu'il n'ait pas compris l'objet de ce vote, son impression était que l'argent était distribué individuellement aux membres de chaque tribu. Ce qu'il désire, c'est de savoir si les fonds provenant de la vente des terres des Sauvages du Nouveau-Brunswick sont à leur disposition additionnellement à cet octroi; s'ils le sont, il est satisfait.

L'HON. M. VAIL assure l'hon. membre pour Cumberland qu'il y avait de l'argent provenant des terres des Sauvages de la Nouvelle-Ecosse.

L'HON. M. MITCHELL dit qu'il a prétendu que c'était peu de choses comparé aux revenus des terres des Sauvages du Nouveau-Brunswick.

L'HON. M. VAIL dit, à l'époque de la Confédération les fonds s'élevaient à une somme considérable, lorsqu'ils furent transmis au département des Sauvages. L'item est adopté.

*L'hon. M. Mitchell*

Sur l'item 153 relativement aux paiements sous les traités avec les Sauvages dans le Nord-Ouest,

M. MASSON suggère que la discussion sur ces items soit ajournée, jusqu'à ce que les papiers relatifs aux traités faits récemment avec les Sauvages soient arrivés. Il a entendu des plaintes nombreuses, que les traités faits l'année dernière n'avaient pas été observés par le gouvernement.

Le TRÈS-HONORABLE SIR JOHN A. MACDONALD suggère que les items non affectés par ces traités soient discutés.

L'HON. M. MACKENZIE dit : Ces papiers ne peuvent affecter ces items, ils ne comportent pas les largesses faites aux Sauvages, mais l'argent engagé dans un marché, dans une vente de propriété transportée par eux à la Puissance.

M. MASSON dit que les conditions du traité fait, il y a un an l'automne dernier n'ont pas été remplies, il ne pense pas demander trop du gouvernement, que d'avoir ces papiers mis devant la Chambre, avant de procéder à la discussion.

L'HON. M. LAIRD dit que ce n'était pas la coutume de descendre les traités qui n'ont pas été faits durant l'année financière, le traité auquel il a été référé, a été incorporé dans son rapport qu'il pense pouvoir soumettre à la Chambre dans un jour ou deux. Sa présentation a été retardée par la préparation d'une carte, sur laquelle apparaît toute la terre pour laquelle on se propose de trafiquer. Il pense qu'il pourra satisfaire l'honorable membre pour Terrebonne qui a soulevé des objections à propos du traité No. 3. L'honorable membre a visité le pays lorsque les Sauvages se plaignaient qu'on ne leur avait pas distribué l'argent qui leur avait été promis. Néanmoins, il leur a été distribué peu de temps après. Les effets qui avaient été promis aux Sauvages étaient en route pour le Nord-Ouest pendant que l'honorable membre causait avec les Sauvages. La grande distance qu'ils avaient à franchir prit un temps considérable pour leur transport, ce qui fait qu'ils ont été distribués quand la saison était très avancée. Tous les efforts ont été faits pour observer strictement toutes les clauses du traité fait dans